

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Notre plan stratégique
2024-2028 : un plan
concret pour répondre
aux enjeux concernant les
personnes handicapées

MIEUX COMPRENDRE

L'accès et la qualité des
services

Une meilleure réponse aux
besoins des personnes
handicapées

Une organisation
apprenante et performante

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

227^e et 228^e séances du
conseil d'administration de
l'Office

NOUVELLES DE L'OFFICE

Simplification des
démarches d'accès aux
programmes pour les
personnes handicapées

Politique À part entière - un
bilan annuel prometteur

Lancement de la
série balado Capable,
entreprendre sans limites

En route vers la 28^e édition
de la Semaine québécoise
des personnes handicapées

ACTUALITÉS

Plan budgétaire 2024-2025

La période d'inscription à
DuoEmploi est lancée!

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre plan stratégique 2024-2028 : un plan concret pour répondre aux enjeux concernant les personnes handicapées



Madame Frances Champigny



Monsieur Daniel Jean

Nous sommes fiers de vous annoncer la parution du Plan stratégique 2024-2028 de l'Office. Ce document guidera nos actions des quatre prochaines années afin de continuer à accroître la participation sociale des personnes handicapées. Son élaboration est le fruit d'une importante implication des membres du conseil d'administration, du personnel de l'Office ainsi que de partenaires issus de divers horizons. En effet, des consultations ciblées ont été effectuées auprès de nombreux partenaires des secteurs publics, privés et communautaires, en plus de tenir des ateliers de travail avec les membres du C. A. et du personnel.

Des enjeux d'importance

Cette démarche de consultation nous a permis d'avoir une lecture juste des enjeux avec lesquels doivent composer les personnes handicapées et leur famille et, ce faisant, de bien définir les orientations, objectifs et indicateurs qui guideront les projets de l'Office. Dans cette édition d'Express-0, nous vous présentons une série de trois articles sur le Plan. Ces derniers vous permettront de mieux comprendre notre démarche ainsi que les enjeux prioritaires autour desquels il s'articule, soit :

- l'accès et la qualité des services;
- une meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées;
- une organisation apprenante et performante.

Lorsque vous prendrez connaissance des articles, vous découvrirez également que ce plan stratégique place le personnel au cœur de notre organisation. En effet, la réalisation de la mission, le développement de l'expertise et l'amélioration de la performance de l'Office reposent avant tout sur son capital humain.

Une année charnière

La mise en œuvre de ce plan stratégique s'inscrit dans un contexte particulier. L'année 2024 marque une année importante pour notre organisation. Cela fait 20 ans que la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale a été révisée. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, a également 15 ans. Même s'il y a eu des avancées au cours des dernières années, il est essentiel de continuer à agir et à innover afin d'améliorer la situation des personnes handicapées au Québec en utilisant tous les leviers à notre disposition.

Pour les prochaines années, la vision que se donne l'Office est d'agir en tant qu'acteur central dans la recherche, la promotion et la mise en œuvre de solutions pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées. Sa mission unique lui permettra d'agir de manière proactive pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées pour qu'elles puissent contribuer pleinement à la vie en société. Plus concrètement, l'Office continuera à :

- informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille;
- mener des travaux d'évaluation et de recherche sur leur participation sociale;
- soutenir et conseiller le gouvernement, les ministères et leurs réseaux, les organismes publics et privés ainsi que les municipalités;
- travailler avec les organisations concernées à la recherche de solutions efficaces et applicables afin de rendre la société plus inclusive.

Nous croyons fermement que notre plan stratégique 2024-2028 reflète notre détermination à créer une société plus inclusive et à répondre aux besoins évolutifs des personnes handicapées. Il présente notre engagement à surmonter les obstacles et à créer des opportunités, avec une équipe dédiée et des actions concrètes. Avec ce plan, nous nous donnons les moyens de façonner une société où chacune et chacun a sa place et où chaque personne peut contribuer pleinement à celle-ci.

Pour en savoir plus, consultez le tableau synoptique et le Plan stratégique 2024-2028 de l'Office.

Frances Champigny, présidente du conseil d'administration

Daniel Jean, directeur général

Bonne lecture!

MIEUX COMPRENDRE

L'accès et la qualité des services

L'accès et la qualité des services sont les premiers enjeux prioritaires sur lesquels l'Office agira dans le cadre de son plan stratégique 2024-2028. En effet, les démarches à effectuer pour accéder aux programmes, mesures et services peuvent souvent être complexes pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Leur nombre est important et ils sont offerts par une multitude de ministères et d'organismes. Depuis 2021, les informations concernant les différents programmes et services ont été regroupées sur le site gouvernemental Québec.ca sous le profil « Personnes handicapées ». Cependant, une assistance peut être nécessaire pour que les personnes handicapées puissent bien comprendre les critères et les règles applicables à chaque programme ou mesure.



Promouvoir les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches

L'accès aux programmes et mesures passe notamment par une meilleure visibilité. L'Office s'engage donc à les faire connaître aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. La promotion de la section Web sur les programmes gouvernementaux destinés aux personnes handicapées sur Québec.ca contribuera à l'atteinte de cet objectif. L'Office continuera aussi ses publications sur Facebook et veillera à relayer ses messages d'intérêt dans ses réseaux.

« Notre équipe s'engage à promouvoir pleinement les programmes et services destinés aux personnes handicapées et à rendre l'information accessible pour celles-ci et leur famille. La section qui leur est dédiée sur Québec.ca de même que l'essor des réseaux sociaux nous offrent d'incroyables opportunités pour atteindre cet objectif. »

Maxime Bélanger, directeur du Secrétariat général, des communications et des affaires juridiques

Bonifier l'expérience client

L'Office souhaite poursuivre son offre de services de qualité auprès de la clientèle. Dans cette perspective, il suivra l'évolution du taux d'offres de services acceptées dès la première soumission afin de s'assurer qu'il a réussi à bien cerner les besoins de la clientèle bénéficiant de ses services de soutien, de conseils et d'accompagnement. L'objectif étant toujours d'offrir l'expérience client la plus positive possible.

Poursuivre le virage numérique

Au terme du Plan stratégique, les citoyennes et les citoyens pourront communiquer avec l'Office grâce à un nouveau service numérique. Ce site Web leur permettra de formuler une demande en ligne de manière sécuritaire et conviviale. Il sera complémentaire aux autres modes de prestation déjà disponibles.

« Notre volonté est d'offrir des modes de communication diversifiés qui répondront aux préférences et aux besoins de chaque personne. Mon équipe et moi veillerons à ce que chaque personne handicapée et son entourage qui nous contacte nt reçoivent une aide adaptée afin d'être bien guidés dans leurs démarches d'accès aux nombreux programmes et mesures disponibles. Notre objectif est de garantir une expérience client positive. »

Valérie Vanasse, directrice des services à la population et des services administratifs

MIEUX COMPRENDRE

Une meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées

Malgré l'important dispositif gouvernemental de programmes, services et mesures, des obstacles persistent pour offrir une réponse complète aux besoins des personnes handicapées. Pour agir sur ce deuxième enjeu prioritaire, l'Office continuera à travailler en concertation avec ses partenaires pour mettre en place des solutions durables. De nouveaux projets seront aussi développés pour réduire d'autres obstacles persistants et pour mieux répondre aux besoins évolutifs des personnes handicapées.



Intervenir en vue d'accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes, mesures et services

Compte tenu de la multitude des programmes, mesures et services offerts aux personnes handicapées et du grand nombre d'intervenants concernés, l'Office voit la nécessité de favoriser une plus grande coordination et une plus grande complémentarité entre les divers acteurs. Il interviendra en ce sens pour faciliter l'accès à ce qui est disponible.

L'Office poursuivra la mise en œuvre du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Ce projet vise notamment à réduire le nombre de démarches pour y accéder. Une solution numérique sera développée et des passerelles seront instaurées entre les programmes.

Le projet de simplification :

- permettra un accès centralisé et simplifié aux programmes, mesures et services;
- facilitera le partage de renseignements entre ministères et organismes;
- améliorera la coordination des services requis par les personnes handicapées et leur famille.

L'Office s'engage aussi à participer à des projets pour agir sur des obstacles persistants auxquels les personnes handicapées sont encore confrontées. Que ce soit comme responsable ou comme collaborateur, l'Office compte intervenir. Il souhaite obtenir des résultats concrets sur les initiatives qui ont un impact sur les personnes handicapées.

« À la Direction du développement et de l'intervention stratégique, notre engagement est de trouver des solutions durables pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées. Nous travaillons à une meilleure coordination et complémentarité entre les intervenants gouvernementaux dans le but de simplifier l'accès aux programmes et services disponibles. »

Florence Bergeron, directrice du développement et de l'intervention stratégique

Enfin, la vigie et la veille stratégique seront également renforcées en ce qui concerne le financement, l'organisation et la coordination des programmes destinés aux personnes handicapées. Plus précisément, l'Office colligera et analysera des informations sur l'offre de programmes et de mesures destinés aux personnes handicapées. Cela lui permettra de bien conseiller, de donner son avis et d'émettre des recommandations à son ministre afin de soutenir sa prise de décisions.

« À la Direction de l'évaluation, des analyses et des statistiques, nous souhaitons renforcer la vigie et la veille stratégique sur les programmes gouvernementaux destinés aux personnes handicapées pour toujours mieux comprendre les enjeux liés à leur financement, à leur organisation et à leur coordination. Notre objectif est de bien documenter la situation et d'émettre des recommandations judicieuses pour soutenir la prise de décisions des autorités concernées. »

Isabelle Émond, directrice de l'évaluation, des analyses et des statistiques

Soutenir et mobiliser les organisations assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

Plus de 190 ministères, organismes publics et municipalités ont l'obligation de produire et de rendre public un plan d'action annuel. Ces plans doivent prévoir des mesures pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Il s'agit d'un outil majeur pour

identifier et réduire les obstacles que rencontrent ces personnes dans la réalisation de leurs activités.

L'Office poursuivra donc ses efforts pour améliorer la qualité de ces plans et maximiser leurs retombées. Il intensifiera ses actions afin d'inciter les organisations à consulter les personnes handicapées ou leurs représentants et à produire leur plan plus tôt dans leur année de référence.

« À la Direction de la mise en œuvre de la Loi, nous considérons la consultation, voire la participation des personnes handicapées comme une étape cruciale dans l'élaboration des plans d'action annuels. Cela permet aux organisations de mettre en œuvre des mesures mieux adaptées à leurs besoins. Nous nous engageons donc à mobiliser et à soutenir les organisations pour maximiser l'impact de ces plans dans la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. »

Manon Roussel, directrice de la Direction de la mise en œuvre de la Loi

MIEUX COMPRENDRE

Une organisation apprenante et performante

Le troisième enjeu prioritaire de l'Office sera répondu en grande partie avec le déploiement de sa toute première stratégie en ressources humaines. Sa mise en œuvre se déroulera sur la même période que le plan stratégique, soit de 2024 à 2028. Cette stratégie vise à faire de l'Office une organisation apprenante et performante, capable de relever les divers défis de main-d'œuvre tout en conservant l'expertise nécessaire pour réaliser sa mission.



L'Office veut favoriser le bien-être de son personnel, en mettant en place différentes mesures et bonnes pratiques en ressources humaines. Cela lui permettra de devenir une organisation encore plus dynamique, axée sur l'apprentissage collectif et l'amélioration continue.

Notre personnel au cœur de l'organisation

C'est grâce à son personnel que l'Office pourra améliorer sa performance organisationnelle et réaliser sa mission. L'Office s'engage donc à développer une culture organisationnelle visant une expérience employé positive. Il souhaite ainsi favoriser la mobilisation et la fidélisation des talents. Le développement et le renforcement des compétences feront également partie de cette stratégie.

« L'expérience employé constitue un levier stratégique essentiel pour favoriser l'engagement, la mobilisation et la fidélisation des talents. Dans cette perspective, nous souhaitons offrir un environnement de travail agréable, collaboratif et propice au développement et à l'épanouissement professionnels. »

Valérie Vanasse, directrice des services à la population et des services administratifs

Des valeurs communes qui nous unissent

À l'Office, nous adhérons aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Mais les actions des membres de notre personnel sont aussi guidées par des valeurs propres à notre organisation.

La solidarité

Un sentiment de responsabilité et d'assistance réciproque unit les membres de notre organisation dans la réalisation de notre mission. Cette solidarité s'exprime également à l'égard des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches, qui sont au cœur de notre mission.

L'excellence

Les membres du personnel de l'Office font preuve de professionnalisme. Ils visent un haut degré de qualité dans les mandats à réaliser et dans les services offerts. Ils s'appuient sur les meilleures pratiques ainsi que sur des données rigoureuses dans une optique d'amélioration continue.

La mobilisation

La mobilisation est une valeur importante pour notre organisation. C'est la raison pour laquelle nous incitons les membres de notre personnel et l'ensemble de nos partenaires à unir leurs forces et à s'engager pour une société plus inclusive.

La créativité

À l'Office, nous avons le privilège de pouvoir compter sur la créativité des membres du personnel. Nous pouvons nous appuyer sur leur capacité à concevoir et concrétiser des idées et des solutions novatrices.

Ces valeurs fondamentales unissent autant les membres du personnel que les membres du conseil d'administration de l'Office. Elles guident toutes nos actions au quotidien et notre engagement auprès des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches. En nous appuyant sur ces valeurs communes, nous sommes déterminés à poursuivre notre mission avec passion et dévouement afin que chaque personne handicapée puisse contribuer pleinement à la société.

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

227e et 228e séances du conseil d'administration de l'Office

Au cours du dernier mois, deux séances du conseil d'administration (C. A.) ont eu lieu. Elles ont permis aux membres de clore l'exercice financier 2023-2024 et d'aborder l'exercice 2024-2025. Ainsi, la 227e séance s'est tenue le 19 mars et la 228e, le 16 avril. Comme à l'habitude, c'est madame Frances Champigny qui a présidé les séances.



Les deux rencontres ont permis au C. A. de s'engager concrètement dans le nouveau cycle de planification stratégique 2024-2028 de l'Office. En vue de s'inscrire dans ce nouveau cycle, ces séances ont aussi été l'occasion pour les membres de revisiter le fonctionnement et les pratiques de gouvernance du C. A. Ces travaux se poursuivront au cours des prochains mois et se traduiront ultimement par une actualisation du Règlement intérieur de l'Office.

227e séance

Le C. A. a eu un entretien avec des représentantes du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les discussions ont porté sur les actuels travaux conjoints réalisés pour traiter les enjeux liés à la desserte en transport adapté. Plusieurs pistes de solutions ont été abordées.

Les membres ont aussi pu s'entretenir avec des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Ceux-ci leur ont présenté le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique. La présentation a soulevé un grand intérêt et les membres ont posé plusieurs questions sur les retombées prévues en matière d'embauche pour les personnes handicapées. Le SCT s'est montré très attentif aux idées soulevées.

De façon connexe, le C. A. a également été informé sur la nouvelle Stratégie en gestion des ressources humaines 2023-2028 que l'Office met désormais en œuvre. Celle-ci se veut très inclusive, en cohérence avec le Programme d'accès à l'égalité en emploi. Elle mise sur une expérience toujours plus positive pour le personnel. Le déploiement d'une telle stratégie était entre autres nécessaire pour assurer la poursuite des objectifs de l'Office dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre. Le C. A. a fait part de sa grande satisfaction envers les mesures qui la composent.

Cela étant dit, il convient de souligner que, lors de la 227e séance, les membres ont pris une décision importante en adoptant une nouvelle démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (la Loi). L'adoption de la démarche témoigne concrètement

de l'engagement des membres dans le nouveau cycle de planification stratégique de l'Office. En effet, la démarche actualisée est d'envergure. Elle permettra de poursuivre le suivi et l'évaluation des principales dispositions de la Loi, de 2024 à 2028, et même d'assurer le suivi de certaines recommandations du troisième rapport indépendant sur sa mise en œuvre.

228e séance

Les relations de travail ont aussi été, en quelque sorte, tout comme à la séance précédente, au cœur de la 228e séance, alors que des discussions entre les membres et le ministère de l'Éducation ont eu lieu. Ce dernier leur a présenté les dispositions relatives aux élèves handicapés découlant des ententes de principe convenues avec les organisations syndicales du réseau scolaire. Encore une fois, les membres ont manifesté un vif intérêt pour le sujet abordé en présentation, et une conversation profitable autour des enjeux identifiés s'en est suivie.

La prochaine séance du C. A. aura lieu le 28 mai 2024.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées

Plusieurs passerelles déjà mises en place

Pour les personnes handicapées, pouvoir compter sur de l'aide gouvernementale peut contribuer à réduire les obstacles qu'elles rencontrent quotidiennement. Malheureusement, la complexité des démarches pour accéder à certains programmes, mesures et services (PMS) peut représenter un défi. En effet, la lourdeur des formulaires à compléter et les preuves d'incapacité à fournir peuvent en décourager plusieurs.

L'Office des personnes handicapées du Québec est bien au fait de cette réalité et travaille depuis quelques années à faciliter le processus d'accès à certains PMS. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec des ministères et organismes à la mise en place de passerelles.

C'est quoi, une passerelle?

Une passerelle est un mécanisme par lequel la preuve d'admissibilité à un PMS ou les évaluations réalisées par des professionnels de la santé sont réutilisées pour permettre à la personne d'accéder à d'autres PMS, sans devoir réaliser de démarches supplémentaires.

Chaque passerelle établit un lien entre deux PMS pour permettre le partage de renseignements entre les ministères et les organismes responsables. Ces renseignements peuvent prendre la

forme de formulaires, d'attestations ou d'évaluations réalisées par une ou un professionnel de la santé, par exemple.

Donc, plutôt que de demander aux individus de fournir plusieurs fois les mêmes informations et les mêmes preuves, ces passerelles permettent un échange efficace et sécurisé de données entre les entités gouvernementales responsables des PMS.

Elles permettent ainsi de simplifier les démarches d'accès aux programmes en :

- réduisant le nombre de formulaires ou de preuves exigés aux citoyennes et aux citoyens;
- maximisant le travail d'évaluation déjà réalisé par des professionnels de la santé.

Des travaux qui reposent sur l'engagement des ministères et organismes

Afin de s'assurer de la mise en œuvre des passerelles identifiées, l'Office joue un rôle de coordination auprès des ministères et organismes concernés. Ces derniers doivent travailler en collaboration et réaliser plusieurs étapes préalables à la mise en place des passerelles. Ils doivent, entre autres :

- établir la liste des renseignements à échanger;
- élaborer des ententes-cadres permettant les échanges, en collaboration avec leur service juridique respectif;
- identifier le moyen d'échange de renseignements, avec l'appui des directions des technologies de l'information concernées;
- effectuer les modifications requises aux formulaires de demande pour, entre autres, permettre au demandeur de consentir à l'échange de renseignements le concernant.

Des efforts qui portent fruit

Depuis le début du projet, neuf passerelles simplifiant l'accès à sept PMS ont été mises en œuvre.

	Programmes, mesures ou services qui bénéficient d'un accès simplifié	Programmes, mesures ou services qui procurent un accès simplifié
1.	Programme de solidarité sociale/ Allocation pour contraintes sévères à l'emploi	Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels Rente d'invalidité
2.	Programme d'aide et d'accompagnement social/Réussir	Programme de solidarité sociale/ Allocation pour contraintes sévères à l'emploi
3.	Contrat d'intégration au travail	Programme de solidarité sociale/ Allocation pour contraintes sévères à l'emploi
4.	Programme de subventions aux entreprises adaptées	Programme de solidarité sociale/ Allocation pour contraintes sévères à l'emploi
5.	Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants ayant d'importants besoins	Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde (AISG)
6.	Vignette de stationnement	Programme d'adaptation de véhicule (PAV)
7.	Programme d'adaptation de domicile (PAD)	Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Les travaux se poursuivent au bénéfice des personnes handicapées

La mise en œuvre de passerelles facilitant l'échange d'informations entre les ministères et organismes gouvernementaux contribue assurément à améliorer l'efficacité et la rapidité des processus.

En réduisant les obstacles liés à l'accès aux PMS, cette initiative permet aux personnes handicapées de bénéficier plus facilement des services et des prestations auxquels elles ont droit, contribuant ainsi à renforcer leur autonomie et leur bien-être.

L'Office poursuit donc ses efforts, en collaboration avec les ministères et les organismes

NOUVELLES DE L'OFFICE

Politique À part entière - Un bilan annuel prometteur

Nous avons publié dernièrement le 14e bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière depuis son adoption.

Ce bilan présente le suivi de trois actions mobilisatrices du plan d'engagements Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Voici un aperçu des principaux résultats obtenus en 2022-2023 :

1. Plan d'engagements 2021-2024 de la mise en œuvre de la politique À part entière

Au 31 mars 2023, le suivi des 12 engagements pris par 15 ministères et organismes publics montre que 3 engagements sont réalisés et 8 sont en cours de réalisation.

Un des engagements réalisés en 2022-2023 concerne la réalisation d'un portrait des services offerts en activités professionnelles et communautaires dans l'ensemble des régions du Québec. Produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce portrait a mené à la rédaction d'un rapport synthèse sur les principaux constats et les recommandations d'action pour améliorer cette offre de services.



2. Projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées : une analyse des programmes et pistes de solution

Les travaux de ce projet d'envergure se sont poursuivis en 2022-2023. L'Office a réalisé une analyse des données recueillies dans le cadre d'une vaste collecte. Cette analyse a permis la rédaction de cinq rapports portant sur les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications, les déplacements et la réadaptation.

Au 31 mars 2023, la rédaction des cinq rapports était complétée et les consultations internes et externes auprès des ministères et organismes publics concernés étaient en cours.

3. Plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées

Tous les ministères, les organismes publics et les municipalités qui devaient produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées l'ont fait en 2022-2023. Il s'agit d'une première!

En 2022-2023, la qualité des plans d'action s'est aussi grandement améliorée. Sur les 192 plans d'action produits pour cette période, 9 plans d'action sur 10 (91 %) sont de bonne, de très bonne et d'excellente qualité. Cette proportion était de 76 % en 2021-2022, ce qui suggère que les efforts de l'Office et des organisations assujetties ont porté fruit.

En tout, 5 731 mesures sont prévues pour l'année 2022-2023, dont 2 778 pour les ministères et organismes publics et 2 953 pour les municipalités. Les obstacles et les thèmes les plus fréquemment visés par les mesures des ministères et organismes publics sont en lien avec le travail, la sensibilisation, la formation et l'accessibilité des immeubles. Pour les municipalités, les mesures touchent davantage l'accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture. Elles visent aussi les déplacements, le transport ainsi que la sensibilisation et la formation.

Enfin, cet exercice réalisé par l'Office s'inscrit dans une démarche globale d'évaluation de la politique qui inclut un monitoring de sa mise en œuvre et une évaluation de son efficacité.

Pour en savoir plus, consultez l'infographie et le rapport intitulé Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : Bilan 2022-2023 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Lancement de la série balado **Capable, entreprendre sans limites**

L'Office a lancé, le 25 mars dernier, son premier balado intitulé **Capable, entreprendre sans limites**. Cette série de balados, animée par Kim Auclair, consultante Web ayant une incapacité auditive, comporte 10 épisodes d'une durée de 15 à 30 minutes.

En effet, pour certaines personnes handicapées, la voie traditionnelle de l'emploi n'est pas possible, pour diverses raisons. C'est donc dans cette optique que l'Office a lancé ce balado, dont l'objectif est d'inspirer ces personnes et de les informer sur la possibilité d'opter pour la voie de l'entrepreneuriat et du travail autonome. Chaque épisode est une célébration du potentiel humain, révélant comment des individus, souvent perçus à tort comme limités, démontrent qu'ils sont capables.

Des expériences inspirantes

Dans le cadre de cette série, Kim Auclair va à la rencontre d'entrepreneuses et d'entrepreneurs handicapés. Ces personnes inspirantes nous racontent leur parcours et les défis qu'elles ont su surmonter.

Par ailleurs, l'un des épisodes portant sur l'accès au financement, a été produit en collaboration avec l'organisation Evol. Cette dernière se dévoue au développement de l'entrepreneuriat diversifié et inclusif dans les 17 régions du Québec. Elle offre du financement ainsi qu'une expérience d'accompagnement personnalisé et des services complémentaires adaptés.

Découvrez les personnes participantes :

Jani Barré, humoriste, conférencière, auteure et athlète;

- François Bernier, président d'Horizon B2B;
- Mathieu Caron, fondateur des Entrevues atypiques;
- Mathieu Lamarche, président du Groupe GDI;
- Camille Chai, conférencière et animatrice;
- Martin Deschamps, musicien et artiste multidisciplinaire;
- Benoit Laflamme, conférencier;
- Daniel Bonin et Maryse Sauvé, copropriétaires de la ferme À la canne blanche;
- Cynthia Benoit, présidente de Services linguistiques CB et directrice de la stratégie au Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET).

L'entrepreneuriat et le travail autonome ont été des voies pour elles. Cette avenue leur a permis de se construire à travers les embûches et les occasions qui se sont présentées. Leur expérience peut ouvrir la voie à d'autres personnes handicapées qui souhaitent s'y engager. Ces invités s'expriment sur les motivations, l'engagement, la volonté d'accomplir un projet ambitieux sans aucune limite sans hésiter à faire ce qu'on a envie de réaliser dans notre vie, malgré les différences ou un handicap.

La capacité d'entreprendre sans limites

Écoutez la série de balados pour découvrir et comprendre comment ces entrepreneuses et entrepreneurs handicapés utilisent leurs capacités pour entreprendre leurs projets passionnants.

Ces personnes proposent des ressources et donnent des conseils pratiques qui peuvent encourager et motiver les personnes handicapées à prendre la voie de l'entrepreneuriat ou du travail autonome.

Les premiers épisodes sont déjà disponibles sur la plupart des plateformes audio et en format vidéo, avec sous-titres et médaillon en langue des signes québécoise, sur la chaîne YouTube de l'Office. Restez à l'affût, car d'autres épisodes seront diffusés dans les prochaines semaines.

NOUVELLES DE L'OFFICE

En route vers la 28e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Nous préparons la 28e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées (la Semaine) qui se tiendra du 1er au 7 juin 2024.

Encore cette année, notre porte-parole de la Semaine, Rosalie Taillefer-Simard, accompagnée de l'ambassadeur Luca Patuelli, vous inviteront à souligner cet événement en leur compagnie. Pendant la Semaine, vous serez conviés à passer à l'action pour accroître le pouvoir d'agir des personnes handicapées afin qu'elles puissent contribuer à 100 % de leurs capacités

Une campagne engageante

Cette édition se déroulera sous le thème « Ouvrons le dialogue ». Elle vise à mettre de l'avant les inconforts ou malaises vécus par les personnes sans incapacité, qui parfois ne savent



pas trop comment agir auprès des personnes handicapées. À cet égard, le nouveau visuel représentera un monologue intérieur qui nous empêche d'agir pour faire apparaître l'action possible lorsque nous sortons de nos idées préconçues.

Les différentes déclinaisons de ce nouveau visuel telles que l'affiche, le feuillet, les boutons Web et les visuels pour les réseaux sociaux seront mises en ligne prochainement sur la page Web de la Semaine.

Grâce à la collaboration d'Hydro-Québec et du Groupe TAQ, il sera également possible de commander gratuitement les versions papier du nouveau visuel de l'affiche et du feuillet à l'aide du formulaire de commande qui sera bientôt disponible. Surveillez nos réseaux sociaux

Nous vous invitons également à suivre les pages Facebook, Instagram et LinkedIn de l'Office. Du contenu en lien avec la Semaine y sera publié régulièrement. Partagez nos publications ou créez vos propres contenus. Utilisez le mot-clic #SQPH2024 pour faire connaître vos réalisations, vos activités et vos bons coups dans le cadre de la Semaine

ACTUALITÉS

Plan budgétaire 2024-2025

Quelques faits saillants des mesures annoncées

Le 12 mars dernier avait lieu le dépôt du budget provincial 2024-2025 intitulé Priorités Santé | Éducation – Plan budgétaire. Les investissements annoncés totalisent 8,8 milliards de dollars d'ici 5 ans et ont pour objectif d'offrir des services publics de qualité, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Les mesures annoncées visent principalement à :

- financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur : 4,9 milliards de dollars;
- soutenir les Québécoises et les Québécois et les collectivités : 2 milliards de dollars;
- agir sur les priorités économiques : 1,9 milliard de dollars.

Renforcer les services en santé et les services sociaux

Le gouvernement prévoit investir 3,7 milliards de dollars pour appuyer une organisation humaine et efficace de santé et des services sociaux. Pour ce faire, différentes mesures sont prévues.

- Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière;
- Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés, par exemple :
 - en bonifiant les services de soutien à domicile;
 - en renforçant l'offre de résidences privées pour aînés;
 - en soutenant le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives.
- Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables, par exemple :
 - en répondant aux besoins croissants dans les services liés à la protection de la jeunesse;
 - en consolidant les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences ainsi que les organismes communautaires et ceux contre les dépendances;
 - en assurant un meilleur développement pour les jeunes avec le Programme Agir tôt.

Ressources en hébergement pour les jeunes handicapés

Une des mesures prévoit plus spécifiquement le rehaussement des ressources en hébergement pour les jeunes enfants ou adolescents ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique.

Services en santé mentale

Les sommes sont prévues afin de :

- permettre à des personnes suivies pour un trouble grave du comportement d'être hébergées dans un milieu de vie sécuritaire et adapté à leurs besoins;
- répondre aux besoins des services hospitaliers en pédopsychiatrie pour la population jeunesse;
- poursuivre l'implantation du volet jeunesse du Programme québécois pour les troubles mentaux, lequel renforcera l'accessibilité aux soins et services en santé mentale pour les jeunes.

Favoriser la réussite éducative

Le gouvernement poursuit ses actions pour soutenir la réussite scolaire des jeunes. Pour y arriver, il prévoit une somme de 544,5 millions de dollars sur 5 ans.

Différentes mesures ont été annoncées visant à soutenir la réussite éducative pour les élèves en difficulté ainsi que l'offre d'aide spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers. Ces mesures s'inscrivent principalement dans le contexte du retour en classe à la suite de la grève qui s'est tenue dans le réseau public.

Assurer un transport scolaire sécuritaire des élèves handicapés

Le gouvernement prévoit une somme de 13,0 millions de dollars sur 5 ans afin d'améliorer la sécurité des services de transport scolaire. Il souhaite soutenir les écoles spécialisées pour qu'elles affectent des accompagnatrices et des accompagnateurs aux véhicules scolaires. Cette mesure vise à répondre aux enjeux de sécurité liés au transport d'élèves lourdement handicapés ou ayant des besoins particuliers.

Soutenir les personnes âgées en situation d'invalidité

La réduction de la rente de retraite qui est présentement applicable pour les personnes âgées de 65 ans ou plus ayant bénéficié d'une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans sera éliminée dès le 1er janvier 2025. Ces personnes, au nombre d'environ 77 000 actuellement, pourront profiter d'une pleine rente de retraite à compter de 65 ans. Près de 23 000 personnes additionnelles, actuellement âgées entre 60 et 64 ans, en profiteront au cours des prochaines années.

Cela permettra de bonifier la rente offerte d'un montant pouvant atteindre 5 895 \$ annuellement en incluant la bonification précédente annoncée dans le budget 2021-2022 et ainsi d'augmenter le revenu disponible des personnes en situation d'invalidité.

Consolider le soutien aux Québécoises et Québécois et aux collectivités

Le budget prévoit des initiatives visant notamment à favoriser l'accès au logement et à offrir un soutien aux familles, aux jeunes et aux personnes plus démunies. Par exemple, le gouvernement prévoit :

- maintenir la poursuite du Programme Allocation-logement jusqu'au 30 septembre 2027;
- financer la rénovation d'habitations à loyer modique;
- assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite;
- introduire, en 2024, un supplément de revenus de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale;
- assurer le financement de projets visant à favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail.

Modification des critères d'admissibilité aux suppléments pour les enfants handicapés

Le budget prévoit :

- simplifier et mettre à jour les critères d'admissibilité et d'évaluation du Supplément pour enfant handicapé (SEH) afin qu'ils soient plus faciles à comprendre;
- modifier l'admissibilité au Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) afin qu'il puisse être offert pour certains enfants lourdement handicapés de moins de deux ans, qui n'y sont actuellement pas admissibles.¹ Prénom fictif

Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport

Le gouvernement compte soutenir les collectivités en faisant la promotion d'une pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire. Il prévoit donc :

- financer des initiatives pour mieux répondre aux différents besoins des personnes handicapées détentrices de la Carte accompagnement loisir afin d'augmenter leur participation au sport et au loisir;
- mettre en place des initiatives pour rendre le hockey plus accessible.

ACTUALITÉS

La période d'inscription à DuoEmploi est lancée!

Fier de son succès des dernières années, l'événement DuoEmploi est de retour pour une quatrième édition. Vous êtes une personne handicapée et vous avez envie d'explorer un métier ou un secteur d'activité? DuoEmploi vous offre l'occasion de le faire!



Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale invite les personnes handicapées et les entreprises à participer à DuoEmploi. Cet événement permet à des personnes handicapées de réaliser un stage exploratoire d'une journée dans une entreprise. C'est une belle occasion pour elles de démontrer leur intérêt et leurs compétences. Les personnes et les employeurs souhaitant y participer ont jusqu'au 3 mai 2024 pour s'y inscrire.

Les stages d'un jour se dérouleront dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes

handicapées, du 1er au 7 juin. Au préalable, chaque employeur participant désignera un parrain ou une marraine qui accompagnera la personne lors de la journée de stage. Le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) contactera les personnes handicapées inscrites, et ce, pour les jumeler aux employeurs afin de former des duos parfaits. Les personnes peuvent participer à plus d'un stage. Les stages sont offerts dans toutes les régions du Québec.

Ça vous intéresse? Le formulaire d'inscription est accessible dès maintenant à Quebec.ca/duoemploiCe contenu Web externe, qui s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre, peut comporter des obstacles à l'accessibilité puisqu'il est hébergé dans un autre site Web..

Bon stage à toutes et à tous!

*Office des personnes
handicapées*

Québec

